



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission éducation au développement durable



Mission EDD

Affaire suivie par :
Sébastien Gazeau (IA-IPR de SVT),
Tél : 06 13 36 56 46
Mél : Sebastien.Gazeau@ac-limoges.fr
Jean-Christophe Ponthier (IA-IPR de STI),
Tél : 06 13 36 55 73
Mél : Jean-Christophe.Ponthier@ac-limoges.fr
David Rouo (IA-IPR d'Histoire-Géographie)
Tél : 06 13 36 56 41
Mél : David.Rouo@ac-limoges.fr
Chefs de mission académique EDD

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 13 juin 2024

Les chefs de mission académique
pour l'éducation au développement durable

à

Monsieur le Doyen des Inspecteurs de l'Éducation
Nationale
Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

Objet : Appel à projet Aires Educatives – ATE et Aires fluviales éducatives – Office Français de la Biodiversité

La mission EDD de l'académie de Limoges propose à vos équipes enseignantes de participer au programme national des Aires Éducatives piloté par l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Dans notre académie, il est possible de créer **une ATE** (aire terrestre éducative) mais aussi, depuis 2023, **une AFE (aire fluviale éducative)**.

Actuellement, 23 ATE sont en fonctionnement dans notre académie dont une en collège et une en lycée.

Une aire terrestre éducative (ou ATE) est une zone terrestre de petite taille, **à proximité de l'école** accessible à pied ou à vélo (parc urbain, friche, zone humide, forêt, cours d'eau, etc...) qui devient tout au long de l'année scolaire le **support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement**.

Une aire fluviale éducative (ou AFE) concerne une berge de fleuve, de rivière ou de ruisseau.

Ce projet peut concerner des élèves du CE2 à la terminale. Il peut s'adresser à une ou plusieurs classes de l'école, à une, un ou plusieurs enseignants.

Une personne de la sphère de l'éducation à l'environnement doit accompagner le projet. Cette personne doit s'engager sur environ dix demi-journées d'intervention en classe ou sur le terrain tout au long de l'année scolaire. La zone est gérée de manière participative par les élèves réunis régulièrement en conseil de la Terre. Le financement de l'accompagnement par la structure, s'il est payant, est à la charge de l'école. La municipalité peut prendre à sa charge ce financement.

Il est possible de demander une aide financière soit une **somme forfaitaire de 5000 euros** versée à l'école pour deux ans, en répondant à un appel à projet de l'OFB sur la **TROUSSE A PROJETS** (<https://trousseaprojets.fr/>)

Pour un projet en 2024-2025, les **inscriptions se font par l'enseignant porteur du projet du 1^{er} juin au 15 septembre inclus sur la plateforme SAGAE** (<https://sagae.ofb.fr/>) de l'OFB.

Calendrier détaillé du projet:

- **Du 1er juin au 15 septembre 2024 : inscription au projet ATE** ou **Aire éducative fluviale** par l'enseignant(e) et /ou le référent auprès de l'OFB sur la plateforme SAGAE et éventuellement demande d'aide pour le financement du référent associatif sur la trousse à projets. Auparavant, repérage de zones potentielles, recherche d'une structure référente pour accompagner le projet, prise de contact avec la municipalité et la chargée de mission EDD du département.
- **Octobre 2024 : début effectif du projet.** Si le projet est accepté par le GRAE (groupe régional des Aires Educatives) de Nouvelle Aquitaine, l'équipe enseignante et le référent reçoivent les outils d'accompagnement ainsi qu'un soutien de la cellule d'appui des ATE, éventuellement une aide financière (si dossier accepté) et ce, tout au long de leur projet.
- **D'octobre 2024 à mai 2025 : mise en œuvre du projet,** validation de la commune, création du conseil de la Terre, planification et organisation des activités, constitution du dossier de labellisation.
- **Fin mai 2025 : dépôt du dossier** de demande de labellisation ATE sur SAGAE.
- **Fin juin/début juillet 2025 : labellisation** et inauguration de l'ATE avec les familles, la commune, la mission EDD.

Contacts:

A la mission EDD de l'Académie de Limoges :

En Corrèze, Gaëlle Broussolle-Clauzade edd19@ac-limoges.fr,
En Creuse, Aurélie Patier edd23@ac-limoges.fr,
En Haute-Vienne, Isabelle Paricaud-Douady edd87@ac-limoges.fr

Compléments d'information:

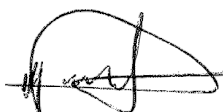
- Informations générales
<https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>
- Inscription au projet et création d'un compte sur la plateforme SAGAE
<https://sagae.ofb.fr/>
- Demande de financement
<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/aires-educatives-lancement-de-lappel-projets-2023-2024>
- Présentation du projet par webinaire
https://ame.ofb.fr/doku.php?id=webinaires#webinaire_labellisation_2023.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre l'appel à projet à l'ensemble de vos équipes enseignantes. Nous espérons que ce projet retiendra votre attention. La chargée de mission EDD de votre département reste à votre disposition pour toute information et/ou demande d'inscription.

Sébastien Gazeau



Jean-Christophe Ponthier



David Rouu

